

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-7-6-3

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR 30 TILLEULS REMARQUABLES
A HIRTZBACH - SEME ET DERNIERE TRANCHE**

Résumé : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Conseil départemental subventionne des actions de restauration et de conservation effectuées sur des arbres remarquables appartenant à des communes ou à des particuliers, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables. La commune de HIRTZBACH sollicite l'aide financière du Département pour effectuer les derniers travaux de valorisation de 30 tilleuls et demande à bénéficier à ce titre d'une subvention de 4008 €. Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la 6^{ème} commission réunie le 30 juin 2017.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Département du Haut-Rhin est sollicité par la Commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 30 tilleuls.

Cette commune possède un patrimoine arboré tout à fait remarquable grâce à des tilleuls anciens plantés le long de la rue Principale, parallèlement au ruisseau traversant le village. L'ensemble paysager constitué par l'alignement d'arbres, le ruisseau et la succession de maisons alsaciennes typiques de ce secteur confère à ce village un cachet original et authentique. La protection et le bon entretien nécessaire des tilleuls, ainsi que la pérennisation du caractère arboré du site constituent des enjeux d'une forte importance patrimoniale.

Les tilleuls les plus anciens ont été plantés vers 1892. Avec le temps, différents défauts de tenue mécanique et d'état sanitaire se sont révélés. En 2009, la commune a fait appel à l'Office National des Forêt (ONF) pour établir un diagnostic complet de l'alignement des arbres. Cette étude a été complétée par un plan de gestion d'ensemble.

Un programme pluriannuel a été élaboré afin d'échelonner toutes les interventions nécessaires à la restauration et au maintien de cet ensemble arboré remarquable : abattage des arbres en état fortement altéré et replantation, tailles d'entretien, réalisation de nouvelles plantations pour compléter l'alignement. A ce jour, le Conseil départemental a déjà soutenu les 7 premières tranches de travaux d'entretien pour un montant total de 28 520 €.

Le montant éligible de cette 8^{ème} et dernière tranche d'intervention s'élevant à 10 020 €, je vous propose d'accorder une subvention de 4 008 € (40 %) à la commune de HIRTZBACH, qui fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C733, chapitre 65, fonction 738, nature 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN